



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	42
Votants par procuration	5
Absents	14
Total des votes	47

7.1

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf mai 2025 à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 13 mai 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL.

**ELUS PRESENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. CHEVREAU, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. COUREL, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEN, Mme MONTIER, M. FOUCOURT, M AUBER, Mme VANBESIEN, Mme DUHAMEL

**ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :**

M.TIHY A MME DUHAMEL, M. BEAUDOUIN A M. BURET, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME QUESNEY A M. DARMOIS, M. BLAS A MME BOURNISIEN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme ROSA

**N°DEL\_0058\_2025 Décision Modificative n°1 - Budget principal**

La présente décision modificative du budget principal a pour but de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2025.

Une somme de 500 € est à retirer des opérations d'ordre et réinsérer en opération réelle.

Ainsi, la section de fonctionnement s'équilibre en recettes comme suit :

Nature	Chapitres	Montants
75888	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	-500,00 €
75888	75 – Autres produits de gestion courante	500,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-11,

**VU** la délibération du 7 avril 2025 approuvant le budget primitif principal de la CCPAVR,

**VU** la nomenclature comptable M57,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder aux ajustements des crédits budgétaires votés dans le cadre du budget 2025,

*Le Conseil Communautaire décide,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget principal de la CCPAVR, exposée ci-dessus qui s'équilibre en section de fonctionnement.

Pont-Audemer, le 19 mai 2025

le Président

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL